

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUSEY

SÉANCE DU 26 MARS 2010

Délibérations n°014/2010 à n°027/2010

Date de convocation : 18/03/2010

Date d'affichage : 29/03/2010

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 15

votants : 15

L'an deux mil dix, le vingt six mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PUSEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. REGAUDIE René, Maire.

PRÉSENTS : MM. REGAUDIE, MOINOT, CLERC, POLIEN, MANTION, COURTOIS, DELAMARCHE, FALLOT, FRANCHI, MOUILLET, ODRION, REYNOUD, SAUGET, TRESOR, VUILLEMOT.

Madame MOINOT a été nommée secrétaire.

1/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 (Délibération n°014/2010) :

Monsieur le Maire expose la gestion budgétaire des crédits ouverts sur l'exercice 2009 et se retire pour ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les comptes administratifs 2009 retracés ci-après en annexe :

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence de Monsieur CLERC, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice, dressés par Monsieur REGAUDIE René, après s'être fait présenter les comptes administratifs,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNAL						
Résultats reportés	0.00	249 516.08	375 910.35	0.00	375 910.35	249 516.08
Opérations de l'exercice	754 895.88	1 029 029.43	543 216.59	561 699.25	1 298 112.47	1 590 728.68
TOTAUX	754 895.88	1 278 545.51	919 126.94	561 699.25	1 674 022.82	1 840 244.76
Résultats de clôture	0.00	523 649.63	357 427.69	0.00	357 427.69	523 649.63
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	523 649.63	357 427.69	0.00	357 427.69	523 649.63
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	523 649.63	357 427.69	0.00	0.00	166 221.94
LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés	0.00	32 567.48	0.00	30 831.48	0.00	63 398.96
Opérations de l'exercice	86 060.66	70 357.34	294.20	10 143.82	86 354.86	80 501.16
TOTAUX	86 060.66	102 924.82	294.20	40 975.30	86 354.86	143 900.12
Résultats de clôture	0.00	16 864.16	0.00	40 681.10	0.00	57 545.26
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	16 864.16	0.00	40 681.10	0.00	57 545.26

2°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2/ COMPTES DE GESTION 2009 (Délibération n°015/2010) :

Monsieur le Maire fait lecture des comptes de gestion de l'exercice 2009 établis par Monsieur le Trésorier d'Echenoz la Méline et de Colombier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les comptes de gestion 2009 tels que présentés ci-après en annexe.

Conformément aux dispositions comptables, et en vertu du principe de la comptabilité en partie double (Mairie, Trésorerie), il convient alors de délibérer sur l'exécution 2009 de nos budgets effectuée par Monsieur le Trésorier d'Echenoz la Méline et de Colombier.

	Résultat de clôture exercice 2008	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture exercice 2009
I. BUDGET COMMUNAL				
⊗ Investissement	- 375 910,35 €	-	18 482,66 €	- 357 427,69 €
⊗ Fonctionnement	625 426,43 €	375 910,35 €	274 133,55 €	523 649,63 €
TOTAL	249 516,08 €	375 910,35 €	292 616,21 €	166 221,94 €
II. BUDGET ASSAINISSEMENT				
⊗ Investissement	30 831,48 €	-	9 849,62 €	40 681,10 €
⊗ Exploitation	32 567,48 €	-	- 15 703,32 €	16 864,16 €
TOTAL	63 398,96 €	-	- 5 853,70 €	57 545,26 €

Les comptes de gestion 2009 sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs 2009.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS 2009 DU BUDGET COMMUNAL (Délibération n°016/2010) :

Le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2009 du Budget Communal en date du 26 mars 2010. Il y a lieu d'affecter les résultats. Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de ce même exercice, constatant que ce compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : **+ 523 649,63 €uros.**

Je vous propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009		
	Investissement	Fonctionnement
Résultats au 31/12/2009 :	- 357 427,69	+ 523 649,63
Affectation en réserves au compte 1068	357 427,69	
Report de l'excédent reporté au compte 002		166 221,94
Report du déficit reporté au compte 001	357 427,69	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la reprise et l'affectation des résultats 2009.

4/ AFFECTATION DES RESULTATS 2009 DU BUDGET ASSAINISSEMENT (Délibération n°017/2010) :

Le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2009 du Budget ASSAINISSEMENT en date du 26 mars 2010. Il y a lieu d'affecter les résultats. Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de ce même exercice, constatant que ce compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de : **+ 16 864,16 €uros.**

Je vous propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009		
	Investissement	Exploitation
Résultats au 31/12/2009 :	+ 40 681,10	+ 16 864,16
Affectation en réserves au compte 1068	-	
Report de l'excédent reporté au compte 002		16 864,16
Report de l'excédent reporté au compte 001	40 681,10	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la reprise et l'affectation des résultats 2009.

5/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010 (Délibération n°018/2010) :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a lieu de fixer les taux d'imposition pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de reconduire les taux d'imposition 2009 ;

FIXE les taux d'imposition communaux suivants pour l'année 2010 :

- ☐ Taxe d'habitation : 10,00 %
- ☐ Taxe sur le foncier bâti : 13,70 %
- ☐ Taxe sur le foncier non bâti : 36,15 %

6/ REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2010 (Délibération n°019/2010) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer la redevance d'assainissement pour l'année 2010 qui est assise sur les consommations d'eau facturées en 2009.

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la redevance est étroitement lié à la contribution appelée par la CCAV pour les charges d'épuration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE les tarifs 2010 suivants sur la base des consommations d'eau 2009 :

▫ Taxe par m3 d'eau consommée en 2009 : 1,05 Euros

7/ SUBVENTION SCOLAIRE 2010 : ACTIVITE « PISCINE » ECOLE DE PUSY-EPENOUX (Délibération n°020/2010) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la demande de subvention présentée par Monsieur MALCHAUSSE de l'École Primaire de Pusy-Epenoux.

Cette demande porte sur une subvention à hauteur de 559,44 Euros pour les 14 enfants de Pusy scolarisés à Pusy-Epenoux et ce, pour l'activité « Piscine » pour l'année scolaire 2009-2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 559,44 Euros à la coopérative scolaire de Pusy-Epenoux pour les élèves de Pusy scolarisés à l'école de Pusy-Epenoux pour l'activité « Piscine » (crédits budgétaires 657482 à inscrire au Budget Primitif 2010).

8/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2010 (Délibération n°021/2010) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une somme globale est inscrite au budget primitif 2010 à l'article 657481, qu'il convient de répartir aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'attribution des subventions suivantes à l'article 657481 du budget primitif 2010 :

ASSOCIATION	SUBVENTION VERSEE 2009	SUBVENTION PROPOSEE 2010	SUBVENTION ATTRIBUEE 2010
FC du Lac	3 300,00 €	2 650,00 €	2 650,00 €
Club des Aînés	500,00 €	450,00 €	450,00 €
Les Amis des Artset des Lettres	250,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Comité des Fêtes	900,00 €	800,00 €	800,00 €
Détente Pusy	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
FASSAD	230,00 €	230,00 €	230,00 €
Anc. Combattants	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Petites Mains	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Pusy Acti-Sport	2 500,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Cyclisme VHS	1 250,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
Pêche PUSEY	600,00 €	-	-
Vesoul Intens'Cit�	-	350,00 €	350,00 €
TOTAL :	12 430,00 €	11 830,00 €	11 830,00 €

9/ BUDGET PRIMITIF 2010 - BUDGET COMMUNAL (Délibération n°022/2010) :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le Budget Primitif qui se résume ainsi dans les grandes lignes :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre / Opération	B.P. 2010	Chapitre / Opération	B.P. 2010
16 – Emprunts et dettes	137 000.00 €	10 – Dotations	434 500.00 €
		16 – Emprunts et dettes	1 500.00 €
Opérations		Opérations	
1001 – ACQUISITIONS	38 000.00 €	1001 – ACQUISITIONS	0.00 €
1002 – BATIMENTS	1 120 000.00 €	1002 – BATIMENTS	1 034 500.00 €
1004 – VOIRIE	85 000.00 €	1004 – VOIRIE	17 500.00 €
1006 – FORET PLANTA°	12 000.00 €	1006 – FORET PLANTA°	0.00 €
1010 – LOT. VICHARD	42 000.00 €	1010 – LOT. VICHARD	25 000.00 €
1011 – SPORT, CULTURE..	21 500.00 €	1011 – SPORT, CULTURE...	1 500.00 €
001 – Déficit reportés	357 500.00 €	021 – Virement	298 500.00 €
TOTAUX	1 813 000.00 €	TOTAUX	1 813 000.00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	B.P. 2010	Chapitre	B.P. 2010
011 – Charges générales	235 000.00 €	70 – Produits	67 000.00 €
012 – Charges personnel	461 000.00 €	73 – Impôts et taxes	607 000.00 €
65 – Autres charges	99 500.00 €	74 – Dotations	212 000.00 €
66 – Charges financières	36 000.00 €	75 – Autres produits	78 000.00 €
67 – Charges excep	1 000.00 €	013 – Atténuations	800.00 €
042 – Opéra° d'ordre sec/sec	0.00 €	77 – Produits except.	0.00 €
023 – Virement	298 500.00 €	002 – Excédents Reportés	166 200.00 €
TOTAUX	1 131 000.00 €	TOTAUX	1 131 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le Budget Primitif 2010.

10/ BUDGET PRIMITIF 2010 - BUDGET ASSAINISSEMENT (Délibération n°023/2010) :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le Budget Primitif qui se résume ainsi dans les grandes lignes :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	B.P. 2010	Chapitre	B.P. 2010
23 – Immob. En cours	49 500.00	10 – Dotations, apports	0.00
040 – Opéra° d'ordre sec/sec	500.00	040 – Opéra° d'ordre sec/sec	9 400.00
		001 – Excédents Reportés	40 600.00
TOTAUX	50 000.00	TOTAUX	50 000.00
SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	B.P. 2010	Chapitre	B.P. 2010
011 – Charges générales	4 000.00	70 – Produits	77 000.00
014 – Atténua° produits	9 000.00	75 – Produits de ges° cour.	1 700.00
65 – Autres charges	73 000.00	042 – Opéra° d'ordre sec/sec	500.00
67 – Charges exceptionnelles	600.00		
042 – Opéra° d'ordre sec/sec	9 400.00		
		002 – Excédents Reportés	16 800.00
TOTAUX	96 000.00	TOTAUX	96 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le Budget Primitif 2010.

**11/ CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T. DE LA HAUTE-SAONE :
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL (Délibération
n°024/2010) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le CDG70 a décidé en date du 30/11/09 de mettre en place un service de mise à disposition de personnel à destination des communes pour palier à des carences temporaires ou permanentes de personnel. Cette prestation proposée par le CDG70 est gratuite et seule la mise à disposition réelle de personnel est facturée à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer des conventions pour la mise à disposition de personnel avec le CDG70 en cas de besoin pour des missions temporaires ou de remplacement.

**12/ CHANGEMENT DES FENETRES DE LA MAIRIE : CHOIX DU
PRESTATAIRE (Délibération n°025/2010) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la préparation budgétaire 2010, une consultation a été faite pour éventuellement remplacer les menuiseries extérieures de la Mairie.

La consultation a été faite par courrier en date du 19/01/2010 auprès de 9 entreprises. 7 d'entre elles ont bien voulu répondre.

A la vue de ces réponses, une analyse des offres a été faite pour apprécier au mieux les propositions établies et les besoins exacts de la Commune.

Une nouvelle demande de proposition a donc été faite auprès des 7 entreprises ayant répondues à la première consultation.

En date du 15/03/2010, l'ensemble des offres nous sont parvenues.

Il convient donc d'accepter ou non le principe du changement des fenêtres de la Mairie et dans l'affirmative de choisir le prestataire de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le changement de fenêtres de la Mairie ;

AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande et à signer tout document contractuel avec la société INOTEC entreprise la mieux-disante à la vue de la consultation préalablement réalisée pour un montant prévisionnel de 18 505,65 € HT soit 22 132,76 € TTC (prévoir en sus la motorisation électrique des volets roulants du Rez-de Chaussée).

**13/ PROGRAMMATION TRAVAUX 2010 : PRIORITES ET CONSULTATIONS
(Délibération n°026/2010) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du Budget Primitif 2010 des crédits prévisionnels ont été approuvés. Il convient de prioriser les opérations, les estimer et de lancer les consultations pour leurs réalisations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la programmation des opérations 2010 comme suit :

Programme	Estimatif TTC	Priorité	Imputation	Consultation
<u>Acquisitions :</u> Achat d'un véhicule léger et d'un chargeur	25 000,00 €	2010	2182 / 1001	Monsieur CLERC
Illuminations de Noël	5 000,00 €	2010	21884 / 1001	Madame FALLOT
<u>Travaux sur les bâtiments :</u> Accès handicapés - Eglise	3 500,00 €	2010	23132 / 1002	Monsieur CLERC
Dispositif sono salle polyvalente	2 700,00 €	2010	23134 / 1002	Monsieur FRANCHI
Abri poubelle salle polyvalente	1 000,00 €	2010	23134 / 1002	Monsieur CLERC
Rénovation du lavoir	44 000,00 €	2010	23134 / 1002	Monsieur POLIEN
Travaux « Bibliothèque »	4 000,00 €	2010	23134 / 1002	Monsieur POLIEN
Aménagement « Bureau de Poste »	8 000,00 €	2010	23134 / 1002	Monsieur POLIEN
Changement fenêtres « Mairie »	24 000,00 €	2010	23134 / 1002	Monsieur POLIEN
Conformité des bâtiments	2 000,00 €	2010	23134 / 1002	Monsieur CLERC
Maison des associations	1 000 000,00 €	2010	23139 / 1002	Monsieur POLIEN
Micro-crèche	30 000,00 €	2010	23140 / 1002	Madame MOUILLET
<u>Travaux de voirie et VRD:</u> Programme réfection voirie	50 500,00 €	2010	231511 / 1004	Monsieur CLERC
Travaux sur les réseaux	18 000,00 €	2010	231512 / 1004	Monsieur CLERC
<u>Bois :</u> Régénération du bois 2010	8 000,00 €	2010	2117 / 1006	Monsieur REYNOUD
<u>Embellissement, environnement :</u> Travaux d'embellissement floraux	4 000,00 €	2010	21211 / 1006	Madame FALLOT
<u>Programmes pour la jeunesse, le sport et la culture :</u> Mobilier pour la Bibliothèque	2 000,00 €	2010	2184 / 1011	Madame MOINOT
Crédits pour le CMJ	2 000 ,00 €	2010	2188 / 1011	Monsieur MANTION
Drainage terrain de foot à 11	12 500,00 €	2010	231520 / 1011	Monsieur CLERC
Travaux « aire de jeux »	3 500,00 €	2010	231526 / 1011	Monsieur CLERC

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge des opérations (comme ci-dessus décrit) à procéder à une consultation et signer les documents afférents à la passation de la commande.

14/ RETRAIT DE LA DELIBERATION N°074/2009 DU 18/12/09 : MODIFICATION DU REGLEMENT DU LOTISSEMENT « VICHARD » (Délibération n°027/2010) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la séance plénière en date du 18/12/2009, le Conseil Municipal de Pusey avait décidé de modifier le règlement du lotissement communal « Vichard ».

Cette décision transcrite par délibération n°074/2009 du 18/12/2009 déposée en Préfecture de Haute-Saône en date du 21/12/2009 fait l'objet d'une demande de retrait par Monsieur le Préfet de la Haute-Saône formulée par courrier du 17/02/2010 reçu le 18/02/2010.

Monsieur le Préfet de la Haute-Saône juge illégale cette délibération du fait que le Conseil Municipal n'est pas compétent à statuer sur la modification du règlement du lotissement communal « Vichard » : Le règlement du lotissement « Vichard » ayant un caractère contractuel, il ne peut être modifié que dans le respect des majorités ou à défaut de l'unanimité des colotis.

RETIRE la délibération n°074/2009 en date du 18/12/2009 pour les raisons ci-dessus énoncées.

15/ QUESTIONS DIVERSES :

- **Taxe d'assainissement et cotisation épuration CCAV :**

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de questionner Monsieur le Président de la C.C.A.V. quant à l'augmentation excessive de la participation 2010 au titre de l'épuration.

De plus, Monsieur le Président de la C.C.A.V. est invité à expliquer ces coûts devant le Conseil Municipal.

- **Demande de subvention : Association « Stop au harcèlement moral professionnel » :**

Le Conseil Municipal refuse la demande de subvention présentée.

- **Lotissement « Vichard » : Limite parcellaire – Courrier de Madame HERNANDEZ Jocelyne :**

A la vue du courrier présenté, le Conseil Municipal s'étonne des propos tenus. Un courrier devra être adressé à Madame HERNANDEZ en précisant que les bornes n'ont pas été déplacées et sont toujours en place.

- **Devis rénovation drainage terrain de football à 11 :**

Le Conseil Municipal donne son accord de principe sur la réfection du drainage du terrain de football à 11.

Néanmoins, l'entreprise ayant présentée cette offre devra être invitée à revenir sur place pour affiner le dossier.

Enfin, le devis devra être négocié à la baisse.

- **CCAV : Prise en compte des demandes de modification de zonage :**

Le Conseil Municipal prend acte du courrier en recommandé de Monsieur le Président de la CCAV.

Nonobstant le manque d'informations de la CCAV, le Conseil Municipal a pris connaissance que le PLU a été abrogé par une décision du Tribunal Administratif de Besançon.

- **Demande de subvention : ADMR :**

Le Conseil Municipal refuse la demande de subvention présentée.

- **Demande de subvention : Croix-Rouge :**

Le Conseil Municipal refuse la demande de subvention présentée.

16/ RAPPORT DU TRAVAIL DES COMMISSIONS COMMUNALES :

- **Travaux en cours :**

- Curage fossé « Piguët » :

Monsieur CLERC informe l'Assemblée que le fossé a été réhabilité par l'entreprise ECREMENT de Vaivre.

Monsieur CLERC a été témoin d'incivilités au niveau du fossé, des enfants jetant des cailloux et autres embâcles dans le fossé.

Les parents de ses enfants seront convoqués en Mairie.

- Rénovation du lavoir :

Monsieur POLIEN informe l'Assemblée que les travaux d'électrification et d'adduction en eau potable doivent débuter fin mars 2010.

- Maison des Associations :

Monsieur POLIEN informe l'Assemblée que le maître d'œuvre du projet s'est vu notifier le marché le 25 mars 2010.

- Place Charles de Gaulle :

Monsieur REGAUDIE demande à Monsieur CLERC de faire nettoyer la Place Charles de Gaulle.

- **Micro-crèche :**

Madame MOUILLET fait part au Conseil Municipal de Pusey qu'une nouvelle possibilité d'accueil du local « Micro-crèche » s'est présentée : Monsieur PRUNIER – PDG de la SAS NOIDIS (LECLERC de Pusey) – propose un de ses bâtiments (ex LOCATELLI) gratuitement et net de charges pendant 3 ans par convention.

Le Docteur de la PMI a visité ce local et a donné un avis favorable sous réserve de la réalisation de quelques menus travaux.

Après rendez-vous pris avec Monsieur PRUNIER, ces travaux seront pris à sa charge exclusive. Il est néanmoins demandé à la municipalité de Pusey d'établir le nouveau plan d'aménagement du local et de faire contrôler le bâtiment par les services départementaux de secours et d'incendie.

- **Rentrée scolaire 2010-2011 - Blocage d'une classe :**

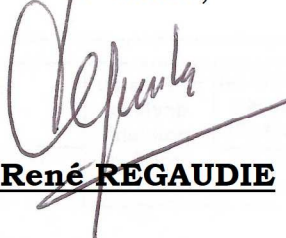
Madame MOINOT informe l'Assemblée que les effectifs actuellement projetés pour la rentrée 2010-2011 ne garantissent pas le maintien des 11 classes du RPI.

Une réunion en présence des 3 communes du RPI, des représentants des parents d'élèves et des services de l'Inspection Académique a permis de clarifier le problème : une classe se trouve actuellement en situation de blocage, au niveau de l'Inspection Académique, mais non pas de façon définitive. Une nouvelle projection des effectifs aura lieu fin avril 2010 pour voir l'évolution de ce blocage.

Les parents d'élèves restent vigilants et vont entreprendre prochainement des réunions et manifestations de sensibilisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.

Le Maire,


René REGAUDIE



La Secrétaire de séance,


Marie-Christine MOINOT